

# REGLEMENT INTERIEUR



**Votre entrée dans le parc implique votre acceptation du règlement intérieur.**

Le Parc de l'Étang est un parc d'attractions destiné aux enfants et aux adultes.

## 1- CONDITIONS D'ACCES

- 👉 Toute personne désirant entrer dans le Parc de l'Étang doit s'acquitter de son droit d'entrée.
- 👉 Le droit d'entrée comprend toutes les activités dans le parc. Le tampon du Parc appliqué sur la main de chaque personne valide l'accès aux jeux. Toute absence de tampon entraîne le paiement du droit d'entrée (des contrôles peuvent être effectués dans la journée).
- 👉 Tout mineur de moins de 14 ans doit être accompagné d'un parent ou d'un adulte responsable.

## 2- UTILISATION DES JEUX ET DES ÉQUIPEMENTS

- 👉 Des panneaux plantés près des jeux indiquent les conditions d'utilisation de chaque jeu (âge, nombre de personnes, conditions particulières, etc...). Ces indications et celles données par le personnel doivent être respectées. Le non-respect de ces indications engage la responsabilité de l'utilisateur.
- 👉 Les enfants restent sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents ou accompagnateurs adultes.
- 👉 Toute dégradation commise sur les jeux ou équipements sera à la charge de son auteur.
- 👉 Toute personne ayant un comportement dangereux pour les autres usagers, manquant de respect vis-à-vis du personnel, ou dégradant volontairement le matériel se verra immédiatement exclue du parc.
- 👉 En dehors de la zone de baignade surveillée, toute baignade est interdite dans l'étang.
- 👉 Les pique-niques sont autorisés dans le parc sous les abris prévus à cet effet. La terrasse de l'espace accueil est réservée aux consommations et non aux pique-niques.
- 👉 La consommation d'alcool est tolérée dans la mesure où elle reste modérée. Toute personne présentant des signes d'alcoolémie sera exclue du parc.

## 3- SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

- 👉 Pour des raisons de sécurité et compte tenu de la capacité maximum d'accueil du parc, la direction se réserve le droit de limiter le nombre de visiteurs à tout moment de la journée.
- 👉 Tout incident pouvant entraîner des risques pour la sécurité des personnes doit être immédiatement signalé à l'accueil.

- 👉 Il est interdit de fumer dans les zones de jeux
- 👉 Une trousse de secours de première urgence est disponible à l'accueil.
- 👉 Chacun est tenu de respecter la propreté du site.
- 👉 Les animaux, même tenus en laisse, ne sont pas admis à l'intérieur du parc
- 👉 La direction décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou de perte d'effets personnels dans le parc ou sur le parking.
- 👉 La direction se réserve le droit de fermer le Parc en cas d'intempéries (pluies fortes, orage, tempête, etc ...)

#### **4- Baignade surveillée, Règlement intérieur**

- 👉 La surveillance de la baignade est assurée par du personnel diplômé. Le surveillant de baignade est là pour assurer la sécurité de tous dans la zone de baignade délimitée à cet effet. Sa mission consiste à faire de la prévention et de la surveillance, à faire respecter le présent règlement (concernant la baignade), à renseigner et conseiller le public, à dispenser des soins en cas de besoin et à effectuer les premiers secours si nécessaire. Il ne se substitue en aucun cas à la vigilance des adultes responsables des enfants.
- 👉 Les mineurs sont sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs adultes ( « Les parents ont à l'égard de leurs enfants une obligation de garde et de surveillance... ») et plus particulièrement sur les enfants en bas âge (article 371-2 du code civil).
- 👉 Douche conseillée avant de pénétrer dans le bassin. Savon interdit sous la douche.
- 👉 Pour votre sécurité, ne pas faire d'apnée.
- 👉 Respecter la délimitation des lignes d'eau.
- 👉 Le petit bassin est réservé en priorité aux enfants de moins de 6 ans.
- 👉 Le surveillant de baignade se réserve le droit de limiter le nombre de baigneurs et des jeux dans le bassin.
- 👉 Le surveillant de baignade n'est pas responsable en cas de vol d'effets personnels.
- 👉 Pour le confort de tous, merci de respecter la propreté de la plage.
- 👉 La période et les heures d'ouverture de la baignade sont affichées à l'entrée de la baignade. La direction se réserve le droit de modifier les horaires ou de fermer la baignade, notamment pour des raisons techniques, d'hygiène ou de sécurité.

La Direction